INFRACTIONS LIÉES AU CANNABIS DÉCLARÉES PAR LA POLICE AU CANADA, 2018 : AVANT ET APRÈS LA LÉGALISATION

NOUVELLES LOIS SUR LE CANNABIS AU CANADA

C-45

√ Fournit un cadre juridique pour la légalisation et la réglementation de la production, de la distribution, de la vente, de la possession, de l'importation et de l'exportation de cannabis au Canada.

C-46

√ Introduit de nouvelles dispositions permettant à la police d'effectuer le dépistage de drogues chez les conducteurs.

Pour plus de données sur le cannabis, veuillez consulter :
- **le Centre de statistiques sur le cannabis;**
- **l'Enquête nationale sur le cannabis.**

Au cours des **deux mois et demi** qui ont suivi la légalisation en 2018, la police a déclaré **1 454 infractions liées au cannabis** prévues à la nouvelle *Loi sur le cannabis*.

TAUX D'INFRACTIONS LIÉES AU CANNABIS POUR 100 000 HABITANTS

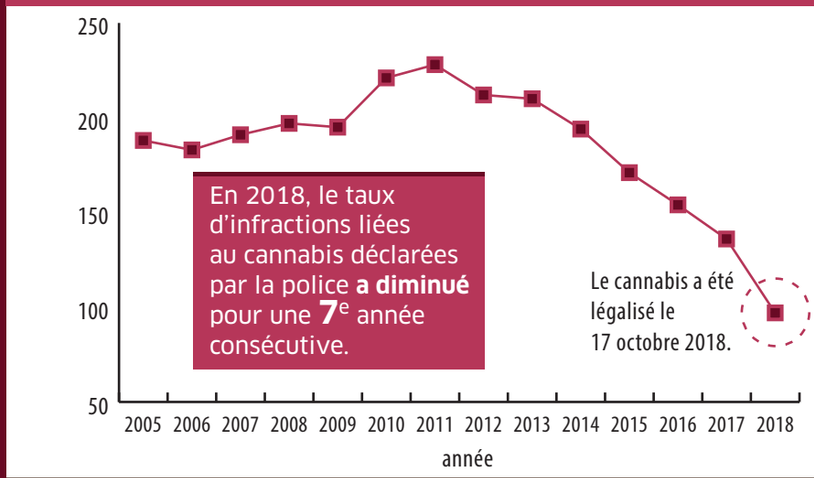

Toutefois, les affaires liées à **l'importation et l'exportation de cannabis ont connu une hausse** avant la légalisation du cannabis en 2018.

+22 %

VARIATION DU TAUX DE L'ENSEMBLE DES INFRACTIONS LIÉES AU CANNABIS DÉCLARÉES PAR LA POLICE, SELON LA PROVINCE OU LE TERRITOIRE, 2017 ET 2018

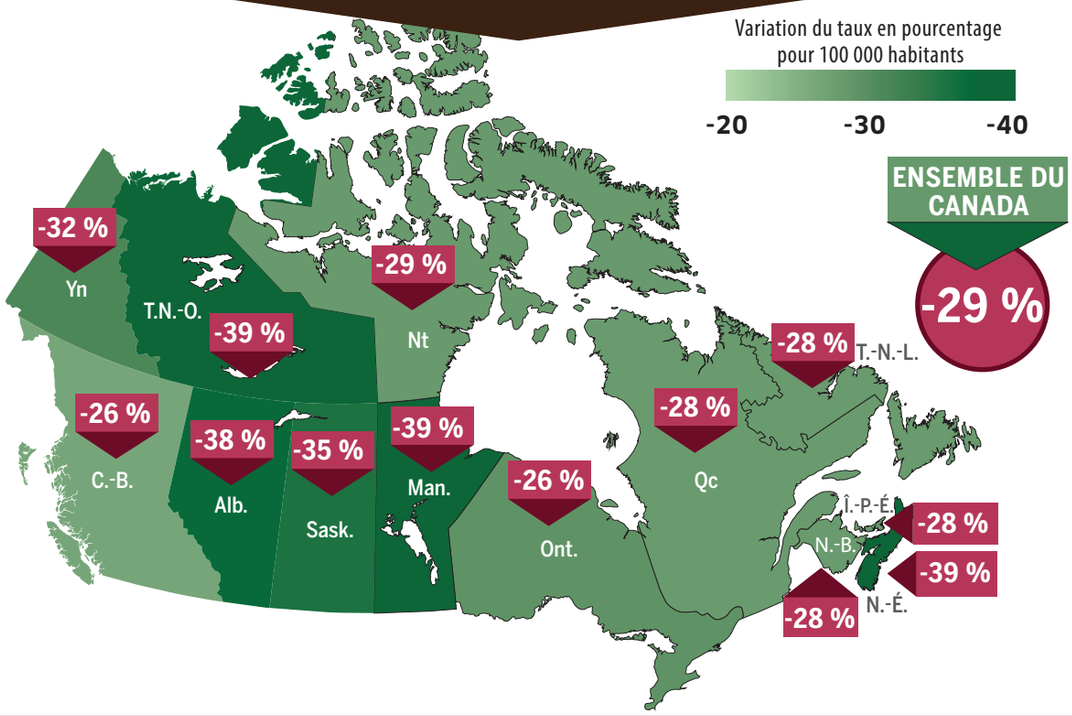

INFRACTIONS À LA *LOI SUR LE CANNABIS* LES PLUS COURANTES

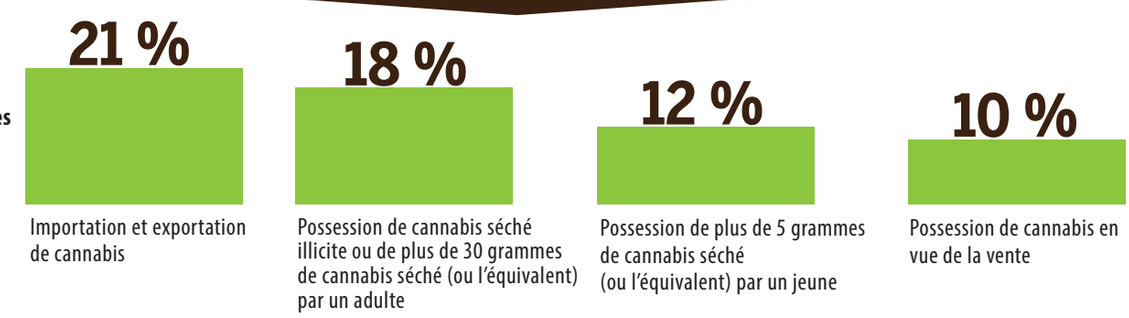

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article intégral de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

« Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2018 », *Juristat*, Statistique Canada.

Numéro de catalogue : 11-627-M
ISBN : 978-0-660-31963-6